

ASSEMBLÉE NATIONALE17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRED AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1596

présenté par

M. Dupont-Aignan, Mme Ménard et Mme Besse

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la fin de la quarante-quatrième ligne de la dernière colonne du tableau de l’alinéa 37, substituer au nombre :

« 225 »,
le nombre :
« 275 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La nouvelle loi de programmation militaire prévoit d’atteindre le nombre de 225 avions Rafale à l’horizon 2035.

Le Gouvernement a limité ses ambitions pour le parc Rafale, un choix incompréhensible au regard du nombre d’avions dont disposent la plupart des puissances militaires.

Il est impératif de revoir ce nombre à la hausse afin d’assurer la sécurité de notre pays à long terme.

L’objectif du présent amendement est donc d’atteindre 275 avions Rafale en 2035.